

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE221

présenté par

Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Naillet, M. Potier, Mme Rossi,
Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à revenir sur la suppression du présent article pour repenser profondément l'idée d'une taxe carbone orientée vers les plus gros pollueurs.

Plutôt que d'abandonner cet outil fiscal, il s'agirait de le transformer pour en faire un levier juste et efficace de la transition écologique. La fiscalité carbone ne doit pas pénaliser d'abord celles et ceux qui n'ont pas d'alternative – ménages modestes, ruraux, dépendants de la voiture – mais faire peser l'effort sur les acteurs les plus pollués, qu'il s'agisse de grands émetteurs industriels ou de comportements de consommation fortement carbonés, souvent corrélés à des niveaux de revenus élevés.

Une telle fiscalité ne peut réussir que si elle est redistributive, transparente et socialement ciblée. Les recettes tirées de la composante carbone doivent être affectées prioritairement à : des aides compensatoires pour les ménages les plus fragiles ; le développement de solutions alternatives : transports collectifs dans les zones peu desservies, rénovation énergétique, mobilités douces ; et plus largement, le financement d'investissements publics en faveur de la transition écologique dans les territoires.

Les données issues de l'étude de la DREES (2022) confirment que les Français ne sont pas hostiles à une taxe carbone, dès lors qu'elle est accompagnée de mesures de compensation sociale ou territoriale. Une majorité s'y montre favorable, y compris en zone rurale, si les recettes servent à financer des transports, services ou emplois de proximité.

Enfin, il est essentiel de souligner que les ménages les plus aisés ont une empreinte carbone significativement plus élevée, comme l'ont montré de nombreuses études. Un système fiscal

équitable doit donc aussi viser à corriger cette inégalité écologique, en renforçant la contribution des plus gros émetteurs.